

Département du Morbihan  
Arrondissement de PONTIVY  
Canton de PLOERMEL  
Commune de MOHON

Décision numéro 32/2022 du 23 août 2022

OBJET : PASSATION D'UN MARCHÉ DE FOURNITURES EN PROCEDURE ADAPTEE AVEC LA SOCIETE LACROIX POUR L'ACHAT DE NUMEROS DE MAISONS D'HABITATION

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-22 et L 2122-23,

Vu les délibérations du 13 juillet 2020 (rubrique N° 4), du 15 octobre 2021 et du 07 avril 2022 portant délégations de pouvoirs au Maire par le Conseil Municipal et lui permettant notamment de préparer, passer, exécuter et régler les marchés de fournitures qui peuvent être passés en procédure adaptée dans la limite de 20 000 euros HT,

Vu la délibération N° 2022-06-17-04 du 17 juin 2022 relatif à la publicité des actes des Collectivités Territoriales décidant de la publication sur le site internet de la Commune ([www.mohon.fr](http://www.mohon.fr)) des actes réglementaires pris par les Autorités Communales à compter du 1er juillet 2022,

Compte-tenu de la nécessité de procéder à l'achat de numéros de maisons d'habitation,

Vu le devis de la société LACROIX du 23 août 2022,

DECIDE

**Article 1<sup>er</sup>** : Il est passé un marché de fournitures avec la société LACROIX de St Herblain (44) pour l'achat de trois numéros de maisons d'habitation au prix de 110 euros 25 HT.

**Article 2** : La présente décision sera inscrite au registre des décisions municipales de la Commune et un extrait sera publié sur le site internet [www.mohon.fr](http://www.mohon.fr) Date de mise en ligne : 23 août 2022

Fait à Mohon le 23 août 2022

Le Maire,  
Francis MAHIEUX

Le Conseil Municipal sera informé à la prochaine séance

